



Du 7 au 10 décembre 2020

**ÉLECTIONS
DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE LA POSTE**

Montreuil, le 27 novembre 2020

Groupe La Poste

PPCR à La Poste :

Parcours du combattant mais la CGT ne lâche rien

Le protocole relatif aux « **Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations** » concerne toute la Fonction Publique dont La Poste depuis 2016. Il permet l'évolution des grilles indiciaires des fonctionnaires.

Pour son application à La Poste, la direction a voulu un accord social, signé en octobre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales.

La CGT exige son application et entend faire respecter sa signature.

En septembre 2019, un comité technique national a acté les décrets envoyés au Ministère de l'économie pour validation et publication.

La fédération CGT a écrit à Bruno Le Maire ministre de l'économie en février 2020, en voici sa réponse du 30 juin 2020

« la signature de ce protocole a été le point de départ d'une traduction réglementaire complexe particulièrement sur le plan statutaire portant pour La Poste sur 30 corps et 39 grades. Le Guichet Unique a été saisi sur les projets de décrets le 9 août 2019. L'examen des projets de textes effectués par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique en étroite relation avec mes services a fait apparaître courant octobre 2019 des difficultés techniques, notamment des inversions de carrières ce qui retarde l'aboutissement du dossier. Aussi un travail d'approfondissement est actuellement mené par l'entreprise pour pallier ces difficultés. »

En novembre 2020, notre fédération a de nouveau interpellé le secrétariat du ministère de l'économie. En voici la réponse :

« Nous comprenons tout à fait l'impatience des fonctionnaires des deux entreprises concernant la publication des décrets, pour laquelle je ne peux pas vous donner de date précise. Néanmoins s'agissant des décrets PPCR Orange, je peux vous préciser qu'ils sont dans le circuit des signatures des Ministres et que leur publication devrait donc être proche. S'agissant du PPCR La Poste nous n'avons toujours pas eu le retour du Guichet Unique (DGAFP + Direction du Budget) nécessaire pour saisir le Conseil d'Etat. Comme cela a été précisé dans le courrier adressé en juin dernier à votre secrétaire général par le ministre Bruno Le Maire des difficultés techniques notamment inversions de carrière sont apparues dans les dossiers tels qu'ils avaient été transmis initialement par l'entreprise et qui ont nécessité des travaux d'approfondissement je peux vous assurer que lorsque nous aurons la réponse du guichet unique la saisine du Conseil d'Etat sera faite rapidement. »



Ces deux courriers montrent bien la lenteur volontaire du gouvernement et surtout de l'entreprise Poste dans la finalisation de ce dossier qui donnerait le léger plus sur la fiche de paie et la retraite de postiers fonctionnaires.

Le PPCR est engagé depuis 4 ans, La Poste ne se penche sur ce dossier que depuis 2 ans. En attendant l'entreprise et gouvernement font des économies sur le travail de leurs employés

La CGT ne lâche rien et surtout pas sur la notion de salaire.

Cette année 2020 est à classer dans les annales tant elle aura marqué notre existence. Bien sûr la pandémie occupe toute la place des préoccupations et prendre à la légère toutes les mesures sanitaires serait une erreur. D'autant plus quand le gouvernement n'attribue pas les moyens matériels et humains indispensables pour l'hôpital public. Nous sommes confrontés à une crise politique où l'argent est distribué aux grandes entreprises sans aucune conditions.

A La Poste : 42,7% des postiers perçoivent une rémunération mensuelle inférieure à 2.200 €. Les 10 plus hauts dirigeants se partagent une enveloppe de 5,1 millions (source Etats financiers consolidés) La Poste a reversé 215 millions de dividendes en 2019. Chaque salarié du Groupe la Poste, par son travail, a créé 104 000 € de richesses en 2019.

Fin juin 2019, il y avait 75755 postières et postiers fonctionnaires concernés par le PPCR à La Poste.

Depuis de nombreux(euses) postiers(ères) ont pris une retraite bien méritée et n'ont pas vu de changement sur leur fiche de paie et ne bénéficieront pas d'un plus pour leur retraite. Certains n'ont même pas bénéficié de la petite prime Covid à cause de leur radiation des effectifs au 1 août 2020.

Pourtant le PDG Philippe Wahl et le ministère de l'économie ont fait remarqué pendant le confinement que les postières et les postiers étaient indispensables au bon déroulement du Service Public et au contact avec la population.

C'est bien de le reconnaître mais c'est beaucoup mieux d'agir.

Ce n'est pas l'aumône que les agents demandent mais bien la reconnaissance de leur travail, de leur investissement tout au long de leur carrière. Ils revendiquent la mise en place immédiate des vraies grilles salariales de la Fonction Publique et non pas des grilles dérogatoires Poste qui sont toujours en discussion.

Il n'est pas normal que les postières et les postiers soient les fonctionnaires les plus mal payés

Pétition

PPCR



Ne restez pas isolés rejoignez la CGT pour défendre vos intérêts, faire respecter vos droits et en obtenir de nouveaux.



Votez et faites voter CGT aux élections au conseil d'administration de la Poste **du 7 au 10 décembre 2020**

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	